BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 825

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

514 836 196 RCS Lille-Métropole.
DIGIVET.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 400000 EUR.
Adresse : parc Scientifique de la Haute Borne - 2 avenue Halley, 59650 Villeneuve d'Ascq.
Précédent propriétaire : 514 836 196 RCS Lille-Métropole. **DIGIVET.** 492 109 285 RCS Douai. **CANOPIA VET.**
Date de commencement d'activité : 15 juillet 2021.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion, Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : DIGIVET, la forme : SAS, l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : Parc Scientifique de la Haute Borne - 2 avenue Halley - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, le montant du capital : 400.000 €, le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 514 836 196 RCS LILLE METROPOLE, Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : CANOPIA VET, la forme : SAS, l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 1 rue Pasteur - 59400 AWOING, le montant du capital : 20.000 €, le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 492 109 285 RCS DOUAI. L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 752.968 €, passif : 505.023 €, Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : La parité d'échange déterminée en fonction des valeurs respectives des titres de chaque société participante, la société absorbante détenant la totalité des actions de la société absorbée il ne sera pas établi de rapport d'échange des droits sociaux et il n'y aura pas lieu de procéder à une augmentation de capital de la société absorbante . Prime de fusion : Néant. La date du projet commun de fusion : 15 juillet 2021, Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: Pour la société Absorbée le 19 juillet 2021 au RCS de DOUAI. Pour la société Absorbante le 16 juillet 2021 au RCS de Lille METROPOLE..